

Le Conseil Départemental continue de financer les transports



Le Conseil Départemental continue de financer les transports des Haut - Garonnais de 65 et plus.

Voyager à prix réduits voire gratuitement sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne.

“ Dès 65 ans, voyager moins cher sur les réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne

Avec le Conseil Départemental, les Haut-Garonnais de 65 ans et plus peuvent voyager à prix réduits voire gratuitement sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne.

Si votre commune adhère au SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées), et si vous êtes un habitant de cette commune âgé de 65 ans et plus, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels pour vous déplacer sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne (train, car, lignes régionales) et voyager gratuitement en correspondance sur le réseau de Tisséo-SMTC métro-bus tramway de l'agglomération toulousaine.

Quels transports, pour quelles tarifications ?

- * **Sur les réseaux de cars régionaux et les lignes régionales de trains de la SNCF**, dans la limite du département, **35 % de réduction sont attribués sur l'achat d'un ticket à l'unité.**
- * **Sur le réseau Tisséo-SMTC métro-bus de l'agglomération toulousaine, si vous habitez en Haute-Garonne, vous pouvez voyager gratuitement.** Adressez-vous à la mairie de la commune de résidence ou **sur le site de Tisseo**

- * **Pour les plus démunis, 12 000 bons de transports gratuits sont également distribués par certaines communes** et financés à 50 % par le Conseil départemental pour le réseau Arc-en-ciel. Pour les cars et trains régionaux la prise en charge totale du transport est répartie entre la commune (32,5 %), le Conseil départemental (32,5 %) et les transporteurs (35 %).
- * **Sur les lignes du réseau Arc-en-ciel, il n'y a pas de tarif spécial seniors. Il est proposé un tarif unique réduit. Ce tarif unique est de 2,20 € par trajet, complété par plusieurs formules d'abonnement.**

Qui peut en bénéficier ?

Vous êtes concernés par ces tarifs réduits à trois conditions :

- * vous avez au moins 65 ans
- * vous résidez en Haute-Garonne
- * votre commune est adhérente au SITPA

Quelles sont les démarches ?

Pour en bénéficier vous devez **demander une carte de réduction** à la mairie de votre domicile. **Elle vous sera facturée annuellement 2,50 €** (tarif 2015).

- * Présentez-vous muni(e) d'une photo récente et d'une pièce d'identité.
- * Le service de la mairie remplit la carte avec vous, puis l'envoie au siège du SITPA qui la complétera par le numéro d'inscription et la vignette annuelle.

La carte est retournée à votre mairie qui vous la délivre.

Bons gratuits : chaque commune adhérente au SITPA peut éventuellement décider en conseil municipal de délivrer un certain nombre de bons gratuits chaque année. Ces voyages sont accordés au titulaire de la carte de transport dans la limite de **12 voyages allers-retours par an (24 trajets au total)**. **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées (SITPA) gère le dispositif en partenariat avec le Conseil départemental, qui met à sa disposition les équipes de la direction des Transports. 430 communes de Haute-Garonne sont adhérentes. Le SITPA contribue à la mise en place d'un tarif unique réduit de 2,20 € par trajet sur l'ensemble du réseau Arc-en-ciel.

Consulter la liste des communes de Haute-Garonne membres du SITPA (en PDF, 153 Ko)

Informations pratiques

SITPA

Gare Routière Pierre Sépard

68-70, boulevard Pierre Sémard à Toulouse

Tél. 05 34 25 56 70

Du lundi au vendredi : 8:45 à 12:15 et de 13:45 à 16:45